

**Notes de la séance de la Commission d'établissement de La Sallaz¹
12 janvier 2015**

Parents :	A REMPLIR ET ME FAIRE PARVENIR LA LISTE DES
Professionnels :	PRESENCES DU 12.01.15.
Organisations :	
Autorités politiques :	
Excusés/Absents :	

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 3 novembre 2014

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de nouveaux membres

Mme Midoly Müller en tant que maman de 2 enfants à EP Sallaz site de Vers chez les Blanc.

4. Règlement interne de l'établissement

a. Le règlement élaboré lors des 3 dernières séances a été, après correction, validé par la DGEO.

Destiné à tous les partenaires de l'école, il se découpe en trois parties :

- Règlement interne
 - Règle de vie du collègue
 - Règle de vie de la classe.
- b. La COMET se demande quelle est la manière la plus appropriée de transmettre ce règlement aux parents.
- Une version papier aux 850 élèves
 - Une version électronique disponible sur le site internet.
- c. Hormis s'il y avait un changement de cadre légal, le nouveau règlement ne nécessiterait plus de changement. Aussi il est proposé de le transmettre une version papier :
- à tous à la rentrée de septembre 2015
 - aux 1P (1^{ère} Harnos) et nouveaux arrivants en sept 2016
éventuellement au 4^{ème} P (6^{ème} Harnos)
- d. Plusieurs personnes se demandent si le règlement doit être transmis dans son intégralité. Un memento avec les références au texte intégral téléchargeable sur le site internet de l'E.P. de la Sallaz semble être une meilleure solution.
- e. Ce memento devrait être distribué lors des soirées des parents. Le secrétariat, doyen et les professeurs auraient un stock à disposition en cas de besoin.
- f. Après réflexion d'une éventuelle traduction de ce memento en langues étrangères comme dans le passé, il apparait que la création de groupes de référents de 4-5 personnes pour accueillir les nouveaux immigrés serait une meilleure solution. Aussi il est proposé d'étendre ce projet en réseau à l'ensemble des EP lausannois. Cette proposition sera transmise à la prochaine commission du CEL

¹ Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



5. Compte rendu du CEL du 13.11.2014

En résumé voici les principales informations reçues lors de cette commission:

- Ouverture à Vers Chez les Blancs d'APEMS devoirs surveillés
- Création d'un café parents et conférence thématiques à la COMET du Belvédère
- Création de 3 nouveaux établissements pour répondre à la croissance démographique soit 1800 nouveaux élèves, 90 classes, d'ici 2018. Ainsi Lausanne comptera 8 établissements primaires et 7 établissements secondaires. Les nouveaux établissements créés sont :
 1. E. P. Coteau- Fleuri – Chailly
 2. E.P. Beaulieu – Pierrefleur
 3. E.P. du quartier des Fiches, à venir !

- Incivilité et dégâts.

La Ville a dû faire face à des déprédations pour plus de CHF 300'000.- . Une campagne de prévention est lancée. La Ville fait appel pour trouver un slogan qui soit positif, et demande à la COMET de proposer des actions pour palier à ces dégâts. Toutes bonnes idées sont à soumettre d'ici mai 2015.

Bien que le sujet mérite une réflexion plus développée lors de la prochaine séance voici les premières réflexions à froid de la Comet :

1. Désamorcer les conflits en allant vers les jeunes commettants du vandalisme
2. Agir en réseau, Ville, éducateurs, professeurs...

6. Compte rendu de la présentation du conseil des élèves aux enseignants de l'établissement. Mise en place du conseil des élèves :

- a. La présentation par les intervenants du Conseil des élèves a suscité peu de réaction de la part des professeurs.
- b. Le conseil de direction a décidé :
 - Chaque doyen en reparle lors des réunions de bâtiment.
 - Ne pas oublier de rappeler que le Conseil des élèves sera mis en place au cours du 2^{ème} semestre.
 - Défraiement de 2 personnes par établissement à raison de périodes de 105 min. Les postes seront pourvus à tour de rôle par les professeurs intéressés.
- c. La Journée de la Politesse a eu du succès. Les élèves ont été très réceptifs.
- d. Plusieurs professeurs ont constaté que les cours des écoles sont jonchées de papier à la fin des récréations. La participation de classes par tournus permet une action de prise de conscience et de respect de la propreté. Sujet à développer lors du prochain conseil.

7. Problématique des autorisations pour la mise en ligne sur internet d'informations et/ ou d'images des élèves

- a. La question du droit à l'image a été soulevée par M. Roubaty. A l'origine, un formulaire de l'école demandant aux parents de signer une dérogation pour le droit d'utilisation d'image de leur enfant. Les principales questions qui sont apparues sont:
 - Qui prend
 - Qui en est garant
 - Où sont stockées les photos
 - Que deviennent les photos utilisées à des fins pédagogiques
- b. Il semble que les parents manquent d'information et que le cadre est flou.
- c. Une charte du droit à l'image permettrait de clarifier cette problématique. Les parents sauraient quel engagement ils prennent et quelle garantie donne l'école. Les principaux problèmes soulevés sont :
 - Le nom de l'élève
 - L'indication du lieu où habite l'élève
 - La qualité qui permet de facilement identifier l'enfant
- d. Il en va de même de même pour les films ou photos lors de spectacle scolaire.
- e. La question se pose aussi pour les photos utilisées sur les sites internet.
- f. Devant l'ampleur des questions soulevées, il est décidé d'approfondir le sujet lors de la prochaine séance et d'ébaucher une charte.



8. Divers et autres propositions

- a. Il est décidé de travailler en sous-commission le 16 mars prochain. Un groupe par question débattue durant 45 min. Puis 45 min pour partager en plenum les réflexions de chaque groupe
 - Droit à l'image
 - Site internet
 - Déprédation
 - Référent de quartier pour accueil d'immigré
- b. Au prochain OJ remettre la question de la nomination de la présidence.

Lausanne, le 16.03.2015/SEPS

place Chauderon 9
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 64 35
fax 021 315 60 04
marie.schneider@Lausanne
<http://www.Lausanne.ch>